

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 9-471-1936 rendant exécutoire le premier rôle supplémentaire de la vérification des poids et mesures.

n° 9-471-1936

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 février 1936

Numéro JO  
n° 471 du 29/02/1936

Date du numéro  
29 février 1936

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion l'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime finausier des colonies : Vu l'arrêté du 22 octobre 1934, fixant les tarifs applicables pour la vérification des poids et mesures, à la Côte française des Somalis : Sur la proposition du chef du Service des contributions : Le Conseil d'administration entendu dans sa seance du 15 février 1936.

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est rendu exécutoire le premier role supplémentaire de la vérification des poids et mesures, exercice 1955, comprenant trois cent seize articles et s'élevant à la somme de mille huit cent dix francs.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout oùbesoin sera.

A. ANNET.